REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

DELIBERATION N° DE_120216_2

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	07
Représentés	01
Votants	08
Exprimés	08
Pour	08
Contre	00

Séance du 12 février 2016

L'an deux mille seize, le douze février à 20 **heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents: M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Julien MOURLON, Mme Michèle ALOUCHY, M. Frédéric DUPLEIX

<u>Absents/excusés</u>: Mme Michèle TIXIER a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON, M. Jacques GALLAND, M. Pascal REDON, M. Rodolphe MARTIN

Date de convocation 08 février 2016

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Elagage et étêtage des deux tilleuls place de l'église

Vu l'état des deux tilleuls place de l'église,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le devis d'élagage de l'entreprise RICHIN pour un montant de cinq cents euros (500 €), augmenté de soixante (60 €) si transport à la déchetterie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212324107-20160212-DE_120216_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2016

